

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 octobre 2015

Suite à une convocation du 6 octobre 2015, les membres du Conseil Municipal de la commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 12 octobre 2015 à 20 h 30 à la mairie sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

Présents : Jacques-Henri RAMBAUD, Valérie MAYEUX, Michel DOYEN, Eric BOURGEOIS, Bernard PLÉAU, Pierre BABINOT, Patrick MULLER, Dominique NOLLEZ, Patrick LACOUR, Jean-Claude LACAUGIRAUD, Claude GENTY, Benoit BASSAC, Pascal DOYEN, Samuel PATÉ, Hélène MULLER.

Absent : Néant

Secrétaire : Valérie MAYEUX

Public présent: Dominique BARRAULT

Ordre du Jour

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est suivi.

1. REVISION DU BUDGET

Une erreur, qui n'a pas été décelée, ni par le percepteur ni par la Préfecture nous impose de remodeler notre budget 2015.

Le Maire remet à chaque conseiller les tableaux du budget remanié. Cette modification ne change en rien les dépenses de fonctionnement prévues.

2. PLANNING DES INVESTISSEMENTS

Dans le cadre du nouveau budget cité ci-dessus, l'investissement concernant les travaux de la mairie devra être réparti en plusieurs tranches. Ce planning sera défini lors de la prochaine réunion de la « commission bâtiments ». Les autres investissements décidés ne sont pas impactés.

3. VELOVOIE

Le Maire informe qu'il a, enfin, rencontré la personne responsable du projet. Les travaux devraient commencer début 2017. Un parking sera aménagé face au Chemin des Prés et une aire de repos sera installée à proximité du terrain de pétanque. Aucun terrain privé n'est concerné par ces travaux. Le Maire précise que, contre son gré, la majeure partie de cette vélovoie sera commune au Sablé.

4. EXONERATION TAXE D'HABITATION.

Le Maire rappelle qu'il est possible d'exonérer la taxe d'habitation des logements non occupés. Une délibération est obligatoire pour appliquer cette règle. Le Conseil Municipal accepte avec 1 contre, 6 abstentions et 8 pour.

Le Maire informe, en outre, qu'il est absolument impossible d'exonérer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dans quelque cas que ce soit.

5. AVENIR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Dans le cadre de la loi NOTRe, l'Etat a revu les bases de calcul en considérant la densité démographique nationale avec DOM TOM inclus, soit 103 habitants/km² au lieu de 117 habitants/km² pour la métropole. Cette nouvelle disposition impose donc à la Communauté de Communes du Pays d'Anglure (CCPA) de « se marier ».

Les souhaits des autres EPCI sont les suivants :

- Sézanne, Montmirail et Esternay veulent être ensemble
- Fère Champenoise préconise la réunion des 5 communautés de communes
- Anglure aurait aimé une union avec Fère Champenoise (qui ne veut pas de nous)

Une proposition doit être cependant proposée à la Préfecture. Au cours d'une Assemblée Générale extraordinaire le 8 octobre, le Président de la CCPA propose 2 solutions :

- 1 : Anglure marié avec Fère Champenoise
- 2 : Réunion des 5 communautés de communes

Les résultats du vote sont de 1 vote blanc, 9 votes pour solution 1, 22 votes pour solution 2.

C'est donc la réunion des 5 communautés de communes qui sera proposée à la Préfecture. Cette union représente 95 communes pour 115 représentants dont 21 pour la CCPA.

6. CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Pour le repas des anciens, le Maire propose 2 menus. Le menu n°2 est retenu à l'unanimité.

La composition des colis de fin d'année sera étudiée lors d'une réunion de la commission « fêtes, évènements » le 14 octobre.

Quant à la cérémonie au monument aux morts, le 11 novembre, le Maire souhaite inviter plusieurs personnalités, dont le Sous-Préfet.

Des bleuets, symboles nationaux de mémoire, seront distribués à tous les participants.

7. AFFAIRES DIVERSES:

❖ Fermeture Mairie

Le Maire informe que la mairie sera fermée du 21 au 28 octobre (congés de la secrétaire).

❖ Vente terrains

Le Maire précise que la vente d'un des 2 vergers sera signée fin novembre. La réponse définitive pour l'autre verger ne sera donnée que courant novembre.

❖ Seine

La Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FMPPMA) a organisé une réunion le 16 septembre à Anglure. Jean-Claude LACAUGIRAUD y a représenté le Maire.

Il a été décidé de restaurer les anciens bras appelés annexes hydrauliques de l'Aube et de la Seine (noues).

❖ Ad'ap

Le Maire confirme que l'Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmée) a bien été adressé à la Préfecture le 25 septembre 2015.

❖ Espace jeux

La société Atout Pose Service a effectué le contrôle technique du panier de basket situé sur l'espace plage. Il est parfaitement conforme aux normes. Le Maire demande qu'il soit repeint aux couleurs du village. Un filet neuf sera installé.

❖ Stagiaire

La Mairie a accepté la présence d'une stagiaire du 30 novembre au 10 décembre 2015. Fanny l'accueillera. (stage gratuit)

❖ Tombe André MILLET

La restauration de la tombe d'André MILLET est terminée. Le Maire rappelle que la moitié des frais est prise en charge par le Souvenir Français.

Une cérémonie d'hommage est prévue le 11 novembre.

❖ Elections Régionales

La composition des bureaux de vote des élections régionales des 6 et 13 décembre sera la suivante :

| | 06 décembre | 13 décembre |
|-------------|---|---|
| 08h - 10h30 | Patrick MULLER Hélène MULLER | Claude GENTY Hélène MULLER |
| 10h30 - 13h | Jacques-Henri RAMBAUD Dominique NOLLEZ | Jacques-Henri RAMBAUD Dominique NOLLEZ |
| 13h - 15h30 | Pierre BABINOT Patrick LACOUR | Samuel PATÉ Pascal DOYEN |
| 15h30 - 18h | Valérie MAYEUX Benoit BASSAC | Valérie MAYEUX Benoit BASSAC |

❖ Commerce ambulant

Une nouvelle commerçante d'origine hollandaise proposant gauffres, sandwiches et boissons sera présente le mercredi à partir de 16h et le vendredi à 18h sur la place du village.

❖ CLI

La réunion de la Commission Locale d'Information sur la Centrale Nucléaire de Nogent sur Seine (CLI) aura lieu le 22 octobre à 18h : Pierre Babinot y assistera.

Tour de table

Valérie MAYEUX :

La commission « fleurs et espaces verts » du 28 septembre dernier a validé les idées suivantes :

- un paravent de bambous devant les bennes à verre en brise-vue
- organisation d'une manifestation autour des pommes à l'automne prochain pour remettre à l'honneur le verger (elle est en cours)
- répartir différemment certains bacs dans la commune
- déplacement de la commission pour lister les travaux d'espaces verts à prévoir
- installation d'une douzaine de rosiers « La Marne » autour du monument aux morts

La commission « enfance et éducation » de la Communauté de Communes du Pays d'Anglure a fait le bilan de la rentrée scolaire : évolution de l'effectif des 3 groupements scolaires, les Nouvelles Activités Périscolaires, le personnel affecté aux écoles.

Pierre BABINOT signale qu'un arbre est tombé sur le chemin de halage.

Patrick LACOUR indique que des problèmes de réception de la TNT sont fréquents. Pascal DOYEN nous informe que ces dysfonctionnements peuvent provenir des éoliennes et qu'un service de la société ENERCON est susceptible d'y palier. Il nous fournira d'avantage d'informations dès que possible.

Patrick LACOUR précise également qu'une réunion de la commission « fêtes et événements » aura lieu le 14 octobre et qu'une réunion de la commission « bâtiments » aura lieu le 28 octobre.

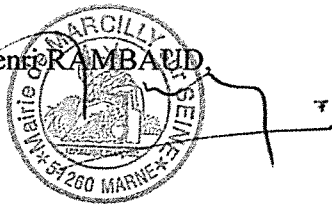
Benoît BASSAC demande que l'on puisse retrouver l'arrêté concernant l'entretien des trottoirs qui aurait été pris sous le mandat de Madame DOYEN.

Dominique BARRAULT s'étonne de la hausse importante de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le Maire lui indique que cette augmentation est malheureusement dûe aux travaux de mise aux normes des déchèteries.

La séance est levée à 22 h 15

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD



Dernière nouvelle :

Lors d'une réunion le 12 octobre, le Préfet de la Marne a tranché quant à la réorganisation des intercommunalités : 12 EPCI sont retenus contre 30 auparavant.

Pour ce qui nous concerne, et contrairement à ce qui avait été envisagé, le Préfet retient la fusion entre Montmirail, Esternay et Sézanne (22 445 hab. et 61 communes) d'une part et Fère Champenoise et Anglure (13 142 hab et 34 communes) d'autre part. Nous devrions avoir, ainsi, 21 représentants, contre 18 pour Fère Champenoise.

Phénomène étonnant, la plus grosse intercommunalité comprenant Reims et Châlons en Champagne représente 300 104 hab et 71 communes. Nous battons largement l'Aube qui se contente de 197 000 hab !

Le Maire